



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS "FME" ENTRE LA CAF DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-24-369  
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le dispositif d'appel à projet « Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (FME) » de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

**Vu** le dépôt des candidatures de la Ville pour les travaux réalisés dans les crèches : Aubert, Bonhème, Burgeat, Campergue, Domaine du Bois, Jobard et Sarrazin ;

**Vu** l'avis favorable du 19 septembre 2024 rendu par la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour le financement des 7 crèches pré-citées ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer les conventions d'objectifs et de financement « FME » afin de bénéficier du versement des subventions ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** les conventions d'objectifs et de financement au titre du « FME », entre la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et la ville de Vincennes, numéros : 202400387, 202400388, 202400389, 202400390, 202400391, 202400392 et 202400393.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT**